



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLE CLAUDIUS FOURNION

Convention de partenariat - Lycée professionnel Gustave Eiffel et Région Auvergne Rhône Alpes

N°2024_176

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Depuis la rentrée scolaire 2021, une petite cinquantaine d'élèves de 3ème cycle de l'école Claudius Fournion (CM1 et CM2) sont amenés à déjeuner au restaurant scolaire du Lycée Eiffel, à proximité. L'objectif initial était de désengorger le restaurant de l'école et d'améliorer le temps de restauration pour tous les élèves (ceux qui s'y rendent et ceux qui restent). Ce partenariat s'avère fructueux pour les enfants, qui sont contents en fin de primaire de changer de lieu de restauration, pour le lycée, qui augmente ses effectifs quotidiens et pour l'organisation de ce temps méridien, qui est facilité par le départ d'un groupe à l'extérieur et permet une meilleure qualité de prise en charge des enfants pendant leur repas à l'école Fournion.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le lycée Gustave Eiffel, dans les mêmes conditions et dispositions, afin de poursuivre cette collaboration satisfaisant toutes les parties prenantes.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes et le lycée Gustave Eiffel jointe en annexe
- AUTORISER monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire à signer la convention pluriannuelle jointe en annexe
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

